



La charte écologie du trail du Troussepoil

Article N°1 sport et nature :

Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile, on nous le prête avec confiance une fois par an. Vous avez la charge de ne pas l'abîmer afin de pouvoir le faire découvrir aux autres lors d'éditions futures. Ne coupez pas le parcours afin de respecter les diverses plantations réalisées dans le parc du bois Lambert et Indian Forest.

Article N°2 sport, plaisir et santé :

Le trail n'est pas une course contre le chronomètre, c'est surtout une course où l'important est de finir sans artifice et sans tricherie, premier ou dernier vous avez les mêmes difficultés, chacun son propre niveau.

Article N°3 sport, faune et flore :

Le site du bois Lambert est très riche en gibier, le calme est nécessaire pour ne pas l'effrayer, pas de bruit. Le passage hors des sentiers balisés est strictement interdit et le stationnement des véhicules sera très encadré.

Article N°4 sport et écologie :

Respecter l'environnement, la faune et la flore. Ni papiers, bouteilles vides et autres emballages de barres et/ou gels énergétiques usagés sur le sol, qu'ils soient biodégradables ou pas.

Les accompagnateurs fumeurs ne doivent pas jeter leur mégot sur le sol.

Les coureurs qui suivent doivent découvrir un espace naturel propre.

Repères : un mouchoir papier met 3 mois à se dégrader, un emballage énergétique 450 ans, une bouteille plastique 1000 ans.

Article N°5 sport et respect des autres :

Ne pas crier de façon intempestive.

Article N°6 sport et éthique :

Respecter les bénévoles, sans lesquels les courses ne pourraient avoir lieu.

Respect de soi, partage.

Article N°7 sport et solidarité :

Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.

Article N°8 :

Tous les participants en s'inscrivant au trail du Troussepoil doivent accepter la charte et la signer.

Motifs de disqualification : non-respect des articles précédents.

Nos engagements et actions envisagés :

A : Utilisation des chemins, sentiers existants.

B : Aucun chemin n'est ajouté pour le respect du milieu.

C : Balisage avec des panneaux que nous réutiliserons chaque année, plus un balisage au sol avec la chaux (seul matériau vraiment biodégradable selon nos recherches).

D : les toilettes utilisées sont celles de structures fixes : Indian Forest.

E : le Parcours est complètement « débalisé » par les organisateurs : le site Bois Lambert et Indian Forest seront laissés totalement propres le soir même de l'évènement.

Signature de la charte :

Président du MMAC	Organisateur du trail	Directeur du site Indian forest	Propriétaire du site Bois Lambert	Commune Le Givre	Commune Le Bernard	Commune Moutiers les Mauxfaits

Indian Forest au capital de 12610 €
Le Bois Lambert LE BERNARD BP 4 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS
02 51 48 12 12
SIRET 437 710 155 00056 - APE 9329Z -